

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE COURCELLES

---

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Courcelles tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, mardi le troisième jour de septembre deux-mille-dix-neuf, jour fixé en conformité avec le code municipal en vigueur dans la Province.

Sont présents : M. Francis Bélanger, maire, MM. Les conseillers Gino Giroux, Patrick St-Pierre, Martin Boulanger, Renaud Gosselin.

Mme la conseillère, Diane Rancourt. Mme Renée Mathieu, dir.gén./sec-trés.

M. le conseiller André Drouin est absent.

**1.0-OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire constate le quorum, la séance est ouverte.

**2.0-ORDRE DU JOUR**

Rés. 19-132

Proposé par : Renaud Gosselin

Appuyé par : Martin Boulanger

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté, le point varia demeure ouvert.

ADOPTÉE

1.0-OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.0-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.0-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 séance ordinaire du 12 août 2019

4.0-ADOPTION DES COMPTES

4.1 dépenses d'août 2019

5.0-PÉRIODE DE QUESTIONS

6.0-LECTURE DU COURRIER

7.0-ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 appui MRC Internet haute vitesse

7.2 mandat pour contrat servitude HQ terrains av des Chênes

7.3 transfert de propriété d'un terrain en faveur de M. P-Y Goulet : autorisation signatures

7.4 engagement crédits : hôtel de ville

7.5 approbation de services juridiques 2020

7.6 autorisation d'engagement de personnel pour aide à l'entretien des bâtiments municipaux

8.0-TRAVAUX PUBLICS

8.1 engagement de crédits

8.2 remplacement de luminaires : bris hivernal

8.3 engagement d'un 3<sup>e</sup> homme pour la saison hivernal

9.0-SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 adoption du règlement 19-404 sur le droit de visite et inspection

9.2 retrait d'assurances pompiers responsabilité civile

10.0-VARIA

. don Frédérik Fortier : Espoir volley-ball

11.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

**3.0- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**3.1 séance ordinaire du 12 août 2019**

Rés. 19-133

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : Gino Giroux

QUE le procès-verbal de la dernière assemblée soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

**4.0- ADOPTION DES COMPTES**

**4.1 dépenses & salaires d'août 2019**

Rés. 19-134

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver les comptes de la Municipalité et d'en autoriser le

paiement;

Il est proposé par : Diane Rancourt

Et appuyé par : Patrick St-Pierre

ET RÉSOLU d'approuver la liste des dépenses incompressibles et d'autoriser le paiement des comptes de la Municipalité.

Somme totale : 104 187,20\$ plus 12 268,85\$ en salaires pour la période 8.

ADOPTÉE

## **5.0-PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **6.0-LECTURE DU COURRIER**

Rés. 19-135

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME FIMEAU**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

Il est proposé par : Martin Boulanger

Appuyé par : Gino Giroux

ET RÉSOLU QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU;

La Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

La Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;

La Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU.

ADOPTÉE

## **7.0-ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **7.1 appui MRC Internet haute vitesse**

### **7.2 mandat pour contrat servitude HQ terrains av des Chênes**

### **7.3 transfert de propriété d'un terrain en faveur de M. P-Y Goulet : autorisation signatures**

### **7.4 engagement crédits : hôtel de ville**

### **7.5 approbation de services juridiques 2020**

### **7.6 autorisation d'engagement de personnel pour aide à l'entretien des bâtiments municipaux**

M. le maire, Francis Bélanger se retire des deux résolutions qui suivent mentionnant un conflit d'intérêt (projet exploratoire Internet haute vitesse pour la MRC du Granit)

rés. 19-136

## **DÉPÔT DU PORTRAIT DE LA DESSERTE TERRITORIALE DE LA MRC DU GRANIT AU TÉLÉCOMMUNICATEUR SOGETEL ET AUTORISATION DE DÉPÔT D'UN PROJET EXPLORATOIRE – INTERNET HAUTE VITESSE**

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit est engagé, depuis 2008, dans un projet de desserte des secteurs mal et non desservis de son territoire en Internet haute vitesse ;  
ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a mandaté en 2018 son comité Internet haute vitesse pour trouver une solution à la couverture en Internet haute vitesse du territoire ;

ATTENDU QUE le gouvernement provincial est présentement en processus d'appel de projets

exploratoires pour la couverture Internet haute vitesse ;

ATTENDU QUE les demandes déposées doivent l'être par des télécommunicateurs ayant un minimum de 3 années d'expérience en gestion de télécommunications ;

ATTENDU QUE les demandes doivent être appuyées par les MRC concernées ;

ATTENDU QUE le télécommunicateur Sogetel a demandé à la MRC du Granit de déposer une demande de subvention pour la couverture Internet haute vitesse de son territoire;

Il est proposé par : Martin Boulanger

Et appuyé par : Diane Rancourt

QUE le conseil de la Municipalité de Courcelles accepte et appuie que le télécommunicateur Sogetel dépose un projet de desserte de couverture Internet haute vitesse pour les non et mal desservis du territoire de la MRC du Granit dans le cadre de l'appel de projets exploratoires du gouvernement provincial.

QUE le conseil de la Municipalité de Courcelles exige que le projet prévoie un déploiement de fibre à la maison.

QUE le conseil de la Municipalité de Courcelles avise le télécommunicateur Sogetel que son territoire (100% des habitations) est couvert par son service de fibre optique et que sa population a déjà accès à Internet haute-vitesse.

QUE le conseil de la Municipalité de Courcelles avise le télécommunicateur Sogetel ainsi que la MRC du Granit que la Municipalité de Courcelles ne participera pas à aucune forme de financement s'il devait en avoir une à la suite du projet exploratoire compte tenu que son territoire est déjà desservi à 100%.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au télécommunicateur Sogetel ainsi qu'aux députés provinciaux du territoire, messieurs François Jacques et Samuel Poulin.

ADOPTÉE SUR DIVISION

M. Renaud Gosselin se prononce contre

rés. 19-137

**DÉPÔT DU PORTRAIT DE LA DESSERTE TERRITORIALE DE LA MRC DU GRANIT AU TÉLÉCOMMUNICATEUR COGECO ET AUTORISATION DE DÉPÔT D'UN PROJET EXPLORATOIRE – INTERNET HAUTE VITESSE**

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit est engagé, depuis 2008, dans un projet de desserte des secteurs mal et non desservis de son territoire en Internet haute vitesse ;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a mandaté en 2018 son comité Internet haute vitesse pour trouver une solution à la couverture en Internet haute vitesse du territoire ;

ATTENDU QUE le gouvernement provincial est présentement en processus d'appel de projets exploratoires pour la couverture Internet haute vitesse ;

ATTENDU QUE les demandes déposées doivent l'être par des télécommunicateurs ayant un minimum de 3 années d'expérience en gestion de télécommunication ;

ATTENDU QUE les demandes doivent être appuyées par les MRC concernées ;

ATTENDU QUE le télécommunicateur Cogeco a demandé à la MRC du Granit de déposer une demande de subvention pour la couverture Internet haute vitesse de son territoire;

Il est proposé par : Martin Boulanger

Et appuyé par : Diane Rancourt

QUE le conseil de la Municipalité de Courcelles accepte et appuie que le télécommunicateur Cogeco dépose un projet de desserte de couverture Internet haute vitesse pour les non et mal desservis du territoire de la MRC du Granit dans le cadre de l'appel de projets exploratoires du gouvernement provincial.

QUE le conseil de la Municipalité de Courcelles exige que le projet prévoie un déploiement de fibre à la maison pour les non et mal desservis.

QUE le conseil de la Municipalité de Courcelles avise le télécommunicateur Cogeco que son territoire (100% des habitations) est couvert par fibre optique et que sa population a déjà accès à Internet haute-vitesse.

QUE le conseil de la Municipalité de Courcelles avise le télécommunicateur Cogeco ainsi que la MRC du Granit que la Municipalité de Courcelles ne participera pas à aucune forme de financement s'il devait en avoir une à la suite du projet exploratoire compte tenu que son territoire est déjà desservi à 100%.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au télécommunicateur Cogeco ainsi qu'aux députés provinciaux du territoire, messieurs François Jacques et Samuel Poulin.

ADOPTÉE SUR DIVISION

M. Renaud Gosselin se prononce contre

rés. 19-138

**ACCORD DE SERVITUDE EN FAVEUR DE HYDRO QUÉBEC : DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE**

CONSIDÉRANT le développement immobilier initié par la municipalité;

CONSIDÉRANT que pour donner suite et permettre la vente de terrains, il est nécessaire que le développement soit desservi par le réseau d'Hydro Québec;

CONSIDÉRANT le projet de servitude préparé par Me Yves Bouffard, notaire, lequel projet est soumis pour approbation afin de donner suite au plan préparé par Francis Carrier, arpenteur géomètre, minute 15222.

Il est proposé par : Renaud Gosselin

Appuyé par : Gino Giroux

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le projet tel que soumis, lequel est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante, comme si le tout était ici répété au long, et que la Municipalité consente une servitude grevant des terrains étant partie des lots 6 321 609, 6 321 618, 6 321 619, 6 321 620 et 6 321 621, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac.

Le maire, M. Francis Bélanger et la directrice-générale, Mme Renée Mathieu, sont autorisés à signer l'acte de servitude tel que présenté, y faire toute déclaration et y prendre tout engagement afin de donner suite et effet au dossier.

ADOPTÉE

rés. 19-139

**VENTE DE TERRAIN LOT 6 321 612**

Proposé par : Renaud Gosselin

Appuyé par : Martin Boulanger

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité vende à Jessica Rouillard et Pier-Yves Goulet un terrain étant le lot 6 321 612, cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac.

Cette vente est faite pour le prix de 9 936,50\$, avec en plus une somme de 9 500\$ pour les services (branchements au chemin), plus toutes taxes applicables (tps, tvq, droits de mutation).

L'acte notarié devra être conforme à l'offre d'achat signée entre les parties en date du 11 juillet 2019, comme si le tout était ici répété.

Le maire, M. Francis Bélanger et la directrice générale, Mme Renée Mathieu, sont autorisés à signer l'acte notarié requis, y faire toute déclaration, y prendre tout engagement, percevoir le prix de vente et en donner quittance.

ADOPTÉE

Rés. 19-140

**ENGAGEMENT CRÉDITS : HÔTEL DE VILLE**

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : Patrick St-Pierre

QU'une dépense de 500\$ soit autorisée pour l'achat de fournitures pour les nouveaux bureaux en bas, balayeuse, escabeau, etc.

ADOPTÉE

Rés. 19-141

**SERVICES JURIDIQUES 2019-2020**

ATTENDU QUE le cabinet Therrien Couture s.e.n.c.r.l. a présenté à la Municipalité une offre de services professionnels pour la prochaine année;

ATTENDU QUE cette offre répond aux besoins de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par : Patrick St-Pierre

Et appuyé par : Gino Giroux

QUE la municipalité de Courcelles accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture s.e.n.c.r.l. pour la prochaine année.

QUE le maire, la directrice générale ou l'inspecteur en bâtiment soient autorisés à communiquer avec la firme au besoin.

ADOPTÉE

Rés. 19-142

**ENGAGEMENT DE PERSONNEL POUR L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : Renaud Gosselin

QUE la directrice générale soit autorisée à engager le personnel nécessaire pour l'entretien des bâtiments municipaux.

ADOPTÉE

**8.0-TRAVAUX PUBLICS**

**8.1 engagement de crédits**

**8.2 remplacement de luminaires : bris hivernal**

**8.3 engagement d'un 3<sup>e</sup> homme pour la saison hivernal**

Rés. 19-143

**ENGAGEMENT DE CRÉDITS : VOIRIE**

Proposé par : Patrick St-Pierre

Appuyé par : André Drouin

QUE soit autorisée une dépense de 4 000\$ pour diesel, de 4 000\$ pour 0 3/8 (sable d'hiver) de 3 500\$ pour 0 3/4 au besoin, de 1 800\$ pour 1 voyage de sel livré, de 1 500\$ pour entretien de véhicules et divers, et de 900\$ pour engagement d'un employé de RJ Dutil pour prolongement d'aqueduc sur l'avenue Industrielle.

ADOPTÉE

Rés. 19-144

**ENGAGEMENT DE CRÉDITS : REMPLACEMENT DE LUMINAIRES AU 140 RUE PRINCIPALE**

ATTENDU QUE le propriétaire du 140 rue Principale avait déposé une plainte de bris de luminaires suite à l'hiver 2017-2018;

ATTENDU QUE celui-ci a fait des recherches pour trouver un modèle semblable;

Il est proposé par : Patrick St-Pierre

Et appuyé par : Martin Boulanger

QUE la Municipalité accepte d'absorber la moitié des coûts pour le remplacement complet des luminaire (6 en tout) plus 100\$ d'électricien ce qui représente une dépense de 1 453.50\$

ADOPTÉE

Rés. 19-145

**ENGAGEMENT D'UN TROISIÈME EMPLOYÉ POUR L'ENTRETIEN HIVERNALE**

ATTENDU QUE M. Yvan Beaudoin nous a annoncé son départ pour la prochaine saison hivernale;

Il est proposé par : Gino Giroux

Et appuyé par : Patrick St-Pierre

QUE la Municipalité retienne les services de M. Stéphane Gosselin pour la saison hivernale 2019-2020.

ADOPTÉE

**9.0-SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**9.1 adoption du règlement 19-404 sur le droit de visite et inspection**

**9.2 retrait d'assurances pompiers responsabilité civile**

Rés. 19-146

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 19-404 PORTANT SUR LE DROIT DE VISITE ET D'INSPECTION**

ATTENDU QU'avis de motion a été donné;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance du règlement et que sa lecture n'est pas requise;

Il est proposé par : Patrick St-Pierre

Et appuyé par : Diane Rancourt

QUE la Municipalité adopte le règlement no 19-404 dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

Rés. 19-147

**RETRAIT DE L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE POUR NOS POMPIERS**

Proposé par : Gino Giroux

Appuyé par : Renaud Gosselin

QU'à compter de ce jour, soit retirée l'assurance responsabilité civile des pompiers, la municipalité gestionnaire de l'entente de service incendie de la Haute-Beauce étant responsable de l'inclure à sa propre assurance.

ADOPTÉE

**10.0-VARIA**

**. don Frédéric Fortier : Espoir volley-ball**

Rés. 19-148

**DON PARTICIPATION AU TOURNOI ESPOIR JEUNESSE VOLLEY-BALL**

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : Martin Boulanger

QU'un don de 50\$ soit accordé à Frédéric Fortier pour représenter la région Chaudière-Appalaches au tournoi Espoir Jeunesse Volley-ball qui a lieu à Sherbrooke cette année.

ADOPTÉE

**11.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par : Renaud Gosselin

Appuyé par : André Drouin

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_, maire

\_\_\_\_\_, dir.gén./sec-trés.